

PROJET ASSOCIATIF

2017-2021



Association départementale pour la Sauvegarde
de l'enfant à l'adulte de la Somme

1 – Un projet associatif pour qui, pour quoi ?

S'il revêt au plan institutionnel une fonction de communication et répond à un cadre réglementaire, le projet associatif de l'ADSEA 80 doit avant tout être porteur de sens et se faire l'expression des valeurs qui sous-tendent l'action de notre association, de ses administrateurs, de ses établissements, et des professionnels qui œuvrent auprès des publics accompagnés. Le travail relatif à l'évaluation et au renouvellement du projet associatif est à mon sens l'occasion idéale d'un regard fédérateur, transversal et pluriel sur les idéaux communs que nous partageons, sur les objectifs que nous poursuivons, et sur les moyens que nous nous donnons pour les atteindre.

Aussi j'ai souhaité que l'actualisation du projet associatif de l'ADSEA 80 soit conçue et réalisée de manière innovante et participative, pour donner à chaque acteur de l'association la place qui lui revient dans cette œuvre commune : administrateurs, salariés, et personnes accompagnées ont chacun participé, à leur manière et depuis leur place, à l'élaboration de ce travail.

C'est dans cet objectif qu'un séminaire réunissant administrateurs et cadres de l'association a posé, en novembre 2015, les bases philosophiques et institutionnelles de notre réflexion et la méthodologie qui allait structurer cette dernière : une démarche participative, ouverte, combinant les apports de chaque acteur de l'institution. Cinq pistes de travail, en terme de contenus, ont résulté de ce séminaire inaugural : la question du parcours individualisé de la personne accompagnée, la question de la participation des personnes accueillies, la question des contraintes gestionnaires et économiques, la question de la coordination des instances associatives, et enfin la question de la communication.

Un comité de pilotage réunissant deux administrateurs, le Directeur général, et des chefs de service représentant chaque établissement a été constitué, avec pour mission de mettre en œuvre et de superviser la démarche.

Durant le premier semestre 2016 des groupes d'échanges ont été constitués, composés d'administrateurs et de salariés représentatifs de l'ensemble des établissements, avec pour objectif d'alimenter la réflexion sur la base des cinq pistes de travail identifiées. Les échanges ont été riches et fructueux et leur synthèse a été remise à la discussion dans chaque établissement, tandis qu'un blog permettait à chacun de contribuer à cette réflexion. Ces travaux, outre leur dimension fédératrice, se sont poursuivis durant le second semestre 2016 et ont permis de travailler sur les contenus de chacun des cinq axes et de les décliner en projets d'actions.

En outre l'ADSEA 80 ancre le sens de son engagement et son action sur la base de quatre valeurs structurantes : Humanisme, Laïcité, Citoyenneté et Professionnalisme. J'ai souhaité que ces valeurs prennent sens et soient mises à la discussion dans les établissements, c'est pourquoi des professionnels et des personnes accueillies ont pu, au sein de chaque établissement, en donner leur définition. Le comité de pilotage du projet associatif aurait pu définir ces valeurs d'une manière abstraite et théorique mais il a plutôt fait le choix de citer, pour chacune de ces valeurs, les propos des professionnels et celui des personnes accueillies. J'ai souhaité que ces éléments fassent partie intégrante du présent document.

Ce sont ces échanges qui font la richesse et la singularité du projet associatif 2017-2021 de l'ADSEA 80.

Annie VERRIER,
Présidente.

2 – L'ADSEA 80, une histoire, des valeurs.

2.1 Quelques éléments d'histoire

Juste à la sortie de la seconde guerre mondiale, à Amiens, avait été créé un Centre d'accueil pour mineurs délinquants qui était géré par le Patronage des enfants moralement abandonnés du Département de la Somme, préfiguration de la mission des maisons d'enfants à caractère social.

Ces deux établissements, le centre d'accueil et le patronage, ont été administrés par l'*Association Régionale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Nord, Pas-de-Calais, Somme et Aisne* (A.R.S.E.A.) dont le siège était à Lille. La spécificité de l'accompagnement de mineurs délinquants va peu à peu s'estomper pour laisser place à un projet principalement orienté vers la protection de l'enfance et de la jeunesse. Significativement, le centre prend le nom de « Foyer Éducatif Picard » (FEP).

En 1957, le ministère de la Santé publique et de la Population ainsi que le ministère de la Justice demandent à l'ARSEA, à Lille, de promouvoir des entités associatives départementales.

Dans la Somme, l'ARSEA portait le Foyer Éducatif Picard situé à Amiens et un Institut Médico Psycho Pédagogique (IMPP) situé dans l'enceinte de l'hôpital de Péronne. Leur gestion sera dévolue à la nouvelle association départementale créée le 4 avril 1957. Elle a alors pour dénomination : « l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Somme » (A.D.S.E.A.80). Emile AZEMARD, Président du Tribunal Civil d'Amiens, en est le premier président.

L'ADSEA 80 reprend en 1965 la gestion d'un établissement établi dans la commune de Cottenchy qui, après avoir été un Institut Médico Éducatif pour des jeunes filles, s'est adapté à l'évolution des personnes devenues adultes en un Centre d'Aide par le Travail (CAT). L'établissement déménage en 2013 dans la zone artisanale et commerciale Jules Verne à Glisy. L'évolution réglementaire fait évoluer sa dénomination en Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail, et l'association lui donne le nom des « Ateliers du pôle Jules Verne ».

En 1970, l'IMPP de Péronne est transféré rue du Mont Saint Quentin et devient l'Institut Médico-Éducatif (IME).

Le Conseil général de la Somme, en 1971, transfère à l'ADSEA 80 la gestion de l'IME de la Somme, situé à Dury.

En 1986, l'ADSEA 80 crée une Maison d'Enfants à Caractère Social dans la commune d'Ayencourt-le-Monchel. Elle accueille 12 jeunes, avec une attention particulière aux fratries.

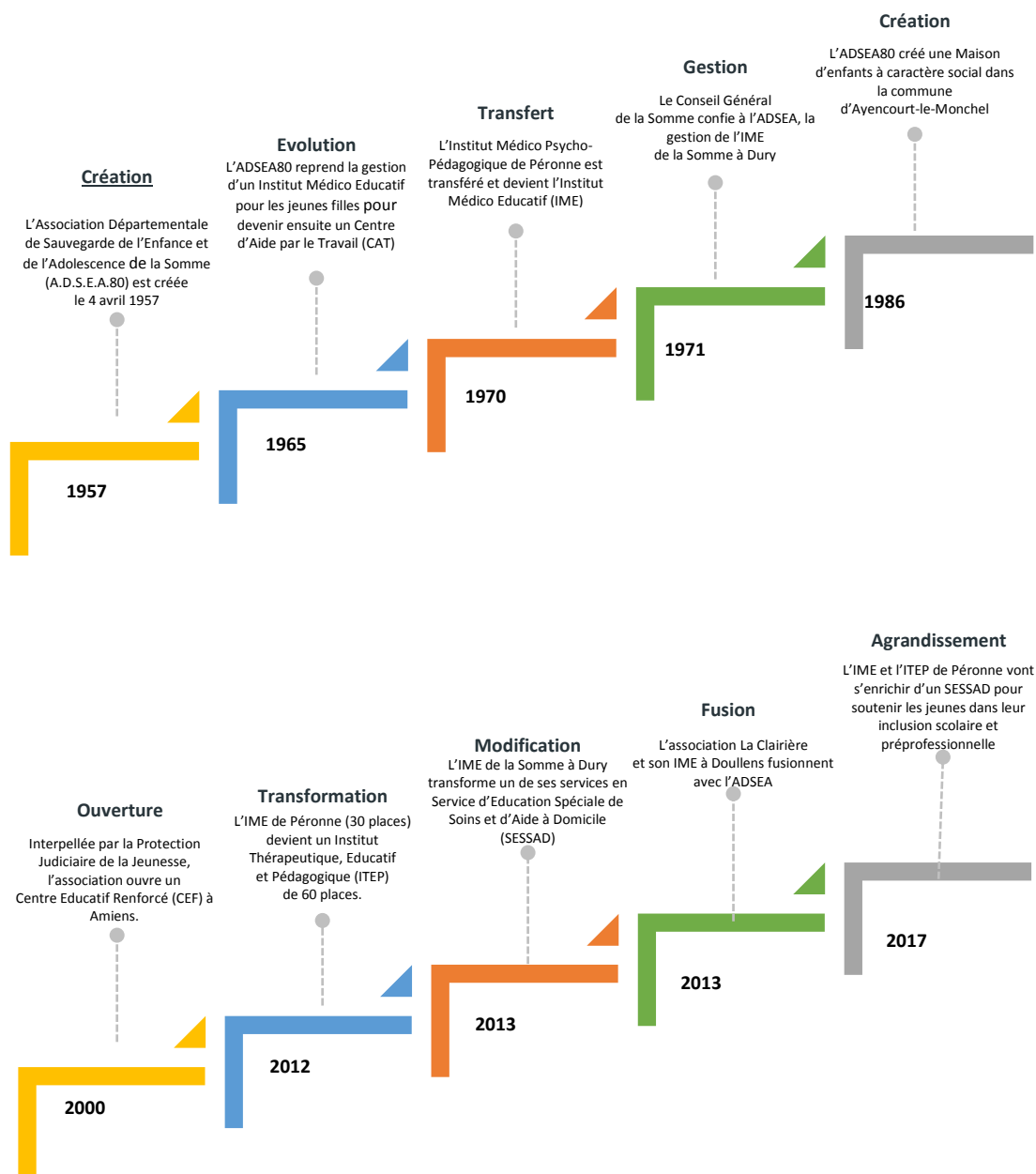
En septembre 2000, interpellée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'association ouvre un Centre Éducatif Renforcé à Amiens. Les adolescents accueillis en CER sont âgés de 13 à 18 ans. Ils sont placés par un juge des enfants ou un juge d'instruction dans le cadre de l'ordonnance du 2 février 1945.

En 2010, l'IME de Péronne est autorisé à se transformer en un IME de 30 places et en un Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (ITEP) de 60 places, transformation effective en 2012.

L'IME de la Somme, en 2013, transforme un de ces services, en Service d'Éducation Spéciale de Soins et d'Aide à Domicile (SESSAD). Il accompagne 35 jeunes et se situe à Dury.

L'association La Clairière, située à Doullens, gère un seul établissement, l'Institut Médico-Educatif (IME) La Clairière qui accompagne 62 jeunes. Consciente de la taille critique à terme de leur institution, elle sollicite l'ADSEA 80 pour une fusion. Elle est effective depuis juillet 2013.

L'IME et l'ITEP de Péronne vont être enrichis par un SESSAD de 6 places **dès 2017**. Sa mission sera particulièrement orientée vers l'accompagnement de jeunes de 14 à 20 ans pour soutenir leur inclusion scolaire et préprofessionnelle, par un redéploiement des places autorisées. Par ce redéploiement, l'IME comptera alors 44 places et l'ITEP 40.



2.2 Les valeurs de l'association

Humanisme, citoyenneté, laïcité et professionnalisme sont les quatre valeurs sur lesquelles l'ADSEA80 fonde son engagement ; plutôt qu'une approche formelle et abstraite de ces valeurs, ce sont les citations des personnes accompagnées et des professionnels qui les illustrent le mieux.

L'Humanisme	La Citoyenneté	La Laïcité	Le Professionnalisme
<p>« L'amour des autres » (Un jeune du pôle enfance et autonomie)</p> <p>« Faire attention aux gens autour de soi » (Un jeune du pôle enfance et autonomie)</p> <p>« C'est ce qui touche à l'humanité, à l'homme, peu importe les origines et la race » (Un jeune du pôle enfance et familles)</p> <p>« Apprendre à vivre avec l'autre sans jugement » (Un professionnel du pôle enfance et familles)</p> <p>« C'est la fraternité. » (Un professionnel du pôle enfance et autonomie)</p> <p>« C'est l'amour et le respect de tous les hommes, qu'ils soient jeunes, âgés ou malades » (Un travailleur de l'ESAT)</p> <p>« C'est mettre l'humain au centre de nos préoccupations » (Un professionnel de l'ESAT)</p>	<p>« Etre citoyen de la planète » (Groupe de jeunes du pôle enfance et autonomie)</p> <p>« Vivre tous ensemble, égaux, citoyens en paix » (Un jeune du pôle enfance et autonomie)</p> <p>« La citoyenneté, c'est nous » (Groupe du pôle enfance et autonomie)</p> <p>« La façon de faire société ensemble afin de faciliter le vivre ensemble » (Un professionnel du pôle enfance et autonomie)</p> <p>« La citoyenneté est une forme de liberté » (Un professionnel du pôle enfance et familles)</p> <p>« Inscrire l'individu dans la vie en société » (Un professionnel du pôle enfance et familles)</p> <p>« C'est les citoyens, c'est les personnes, c'est nous !!! » (Un travailleur de l'ESAT)</p> <p>« Etre citoyen c'est être acteur du vivre ensemble » (Un professionnel de l'ESAT)</p>	<p>« Une des conditions essentielles de l'existence de la république et de la démocratie » (Un professionnel du pôle enfance et autonomie)</p> <p>« Le respect de chacun dans ses différences » (Un professionnel du pôle enfance et autonomie)</p> <p>« Accepter dans une société les personnes, peu importe leur religion » (Un jeune du pôle enfance et autonomie)</p> <p>« La laïcité, c'est la liberté » (Un jeune du pôle enfance et autonomie)</p> <p>« C'est ce que la société nous dit de faire, mise à part la religion que l'on pratique » (Un jeune du pôle enfance et familles)</p> <p>« Respecter les religions et les croyances de chacun » (Un travailleur de l'ESAT)</p> <p>« Vivre ensemble dans le respect, la tolérance et sans jugement des religions des uns et des autres » (Un professionnel de l'ESAT)</p>	<p>« Savoir ce que l'on à faire et le faire au mieux » (Un professionnel du pôle enfance et autonomie)</p> <p>« Engagement, motivation et épanouissement » (Un professionnel du pôle enfance et autonomie)</p> <p>« Rentrer dans son travail sans penser à autre chose » (Un jeune du pôle enfance et autonomie)</p> <p>« Faire son métier sérieusement et aimer ce que l'on fait » (Un jeune du pôle enfance et famille)</p> <p>« Donner le meilleur de nous-mêmes » (Un groupe de professionnels du pôle enfance et autonomie)</p> <p>« Faire les choses bien, nickel, proprement, correctement » (Un travailleur de l'ESAT)</p> <p>« Savoir être, savoir-faire, savoir devenir » (Un professionnel de l'ESAT)</p> <p>« Adopter une posture éthique afin de servir au mieux l'intérêt des personnes accueillies » (Un professionnel du pôle enfance et familles)</p>

3 – La vie associative

3.1 La Gouvernance

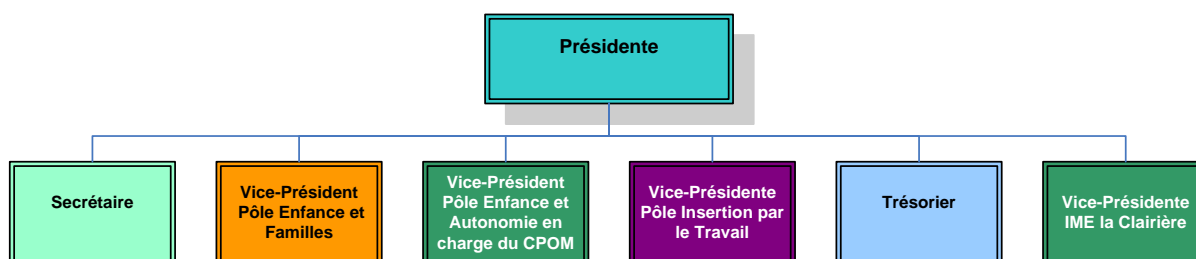
L'Assemblée générale, chaque année, décide des orientations fondamentales et confie au Conseil d'administration la gestion de l'ADSEA 80 tout en déléguant la gestion et l'administration courante au Bureau. Par ailleurs, d'une façon dynamique, elle permet la rencontre des acteurs de l'association, bénévoles, salariés, usagers et leurs représentants.

Le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale pour des mandats de trois années renouvelables. Les statuts prévoient que le Conseil d'administration se réunit une fois par trimestre. Il traite des orientations stratégiques de l'association et des projets des établissements, qui en découlent.

Le Directeur général, les Directeurs du Siège et les Directeurs d'établissements sont invités aux séances du Conseil d'administration. De même, peuvent être invités des représentants des salariés et toutes personnes apportant une expertise éclairante.

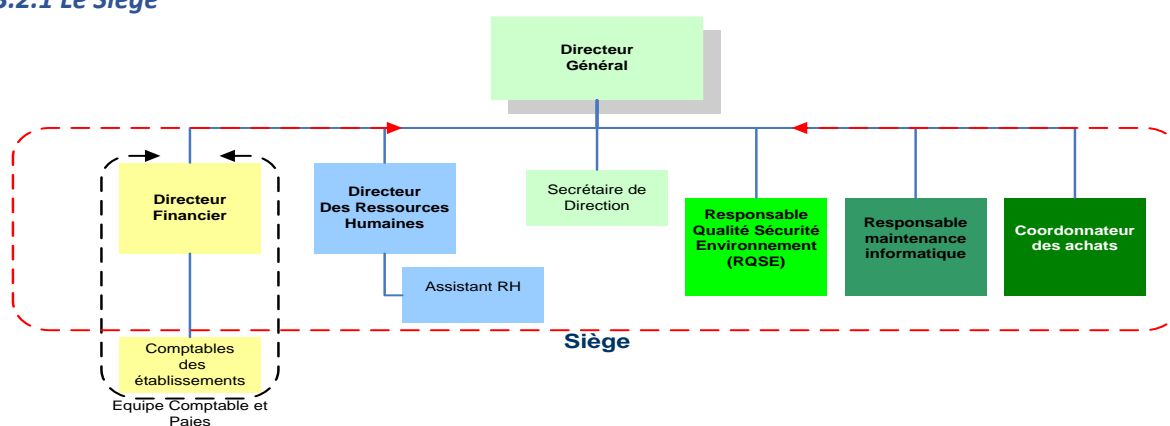
Le Bureau



Il se réunit au moins une fois par mois. Le Bureau délibère sur la base des délégations accordées par le Conseil d'administration, gère les affaires courantes et les relations avec les établissements, dont les recrutements des cadres. Il prépare également les Conseils d'administration.

3.2 La Dirigeance

3.2.1 Le Siège



Créé en 2010, le Siège occupe une fonction fondamentale d'harmonisation des processus administratifs et comptables, de fédération des établissements, de mutualisation des moyens et de contrôle de gestion. Il est porteur de la cohérence et de la dynamique associative.

Le Siège est garant des valeurs portées par l'association et de la mise en œuvre de ses orientations. Il facilite la communication interne et externe.

3.2.2 Les établissements

Pôle Enfance & Familles	Pôle Enfance & Autonomie	Pôle Insertion par le Travail
<p>Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Foyer Éducatif Picard (FEP) à Amiens pour 68 jeunes. - MECS d'Ayencourt-le-Monchel pour 12 jeunes. <p>Centre Educatif Renforcé</p> <ul style="list-style-type: none"> - CER Amiens ressources pour 6 jeunes 	<p>Instituts Médico-Educatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - IME de la Somme à Dury pour 100 jeunes. - IME de Péronne pour 40 jeunes - IME La Clairière à Doullens pour 62 jeunes <p>Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)</p> <ul style="list-style-type: none"> - SESSAD « Le trait d'union » pour 35 jeunes - SESSAD de Péronne pour 6 jeunes <p>Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (ITEP)</p> <ul style="list-style-type: none"> - ITEP de Péronne pour 44 jeunes 	<p>Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)</p> <ul style="list-style-type: none"> - ESAT « Les ateliers du pôle Jules Verne à Glisy pour 68 travailleurs.

4 – Cinq axes prioritaires pour les cinq ans à venir

Le présent projet associatif a été travaillé avec des représentants de l'ensemble des acteurs de l'ADSEA 80 : les administrateurs, les salariés, les personnes accompagnées. Ces travaux, conduits selon une méthodologie participative, ont permis d'identifier les axes prioritaires pour les cinq ans à venir et les objectifs qui en sont la déclinaison.

1 *Passer d'une logique d'établissement à celle du parcours individualisé de la personne*

Nous avons pour objectif d'identifier les projets innovants, de développer la transversalité des services et des établissements, de travailler les liens externes, de coordonner les établissements pour éviter les ruptures de prises en charge, et de garantir autant que possible, dans le cadre du projet individualisé, la continuité de l'accompagnement et l'anticipation des possibilités et des contraintes liées à l'avenir pour chaque personne accueillie.

2 *Valoriser et formaliser l'expression des personnes accompagnées et de leurs familles*

Nous avons pour objectif de travailler l'adéquation du projet d'établissement et du projet individuel, de développer et de garantir l'efficacité des instances de participation (type CVS), d'inscrire les établissements dans la recherche de pratiques inspirantes en la matière et de les développer.

3 *Partager avec les acteurs de l'association sa réalité économique et celle de son environnement*

Nous avons pour objectif de construire un outil de communication interne sur ce thème, de développer une culture participative fondée sur le développement d'une inventivité et d'une responsabilisation

de chacun en la matière, de développer la recherche de moyens et de travailler à des projets d'établissement pragmatiques et conformes aux moyens alloués.

4 *Développer et articuler les liens institutionnels*

Nous avons pour objectif de fluidifier encore davantage le parcours du salarié au sein de l'association, de moderniser les instances associatives et de clarifier les fonctionnements de ces dernières, de développer les liens entre administrateurs et salariés.

5 *Communiquer pour se connaître et se faire connaître*

Nous avons pour objectif de développer la communication en interne, de mettre en place un outil de communication à destination des réseaux partenariaux, de développer les temps de communication innovants, l'efficacité et l'interactivité des outils de communication (site internet et autres supports).

Ces objectifs généraux de travail se déclinent sous la forme de fiches actions, qui elles-mêmes seront mises en œuvre au plan opérationnel par chaque établissement et/ou, le cas échéant, en inter-établissements.

La mise en œuvre des actions incombe à chaque établissement sous la responsabilité globale d'un binôme composé de l'administrateur responsable de la vie associative et du Directeur général.

Un comité de suivi du projet associatif est mis en place sous l'égide du Conseil d'administration pour les cinq années de sa validité. Il est composé de représentants des acteurs de l'association en veillant à la représentation de l'ensemble des établissements.

Il se réunit au moins une fois par an pour évaluer son application dans la vie de l'association et, si nécessaire, proposer des ajustements au Conseil d'administration, avant le terme des cinq années.

Projet validé par le Conseil d'administration le 14 février 2017.